

PLAN LIBRE

Le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées

Ariège
Aveyron
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Lot
Tarn
Tarn-et-Garonne

120

Juin 2014

Degrés anonymes

Deux lectures pour inviter à la marche

Chacun sa maison

Taxe d'aménagement

50 logements autonomes à Toulouse (31)

Palmarès JAMP



2,00 euros

ÉDITORIAL

Philippe Moreau, AUCE, conseiller à la DRAC

Expositions, conférences, débats, journées portes ouvertes...
Tapez « ordre des architectes » sur un ordinateur : 3 740 000 résultats...Annonces...
La première s'intitule :
« *Besoin d'un architecte ? Travaux.com, Travaux.com/architecte_devis, Conseils, Prix, Devis Gratuits pour Tous Projets de Construction !* ». Allez sur « Architecture » et : « *Trouvez des professionnels qualifiés près de chez vous. Vous recherchez des architectes pour réaliser vos travaux de construction ? Obtenez jusqu'à 5 devis gratuits d'artisans qualifiés sur votre région Comparez & économisez Comment ça marche ?* »
☒ Remplissez le formulaire ci-contre
☒ Nous envoyons votre demande à un réseau d'artisans proche de votre domicile
☒ Les professionnels vous répondent et vous choisissez tranquillement avec qui vous souhaitez faire vos travaux !
Quels sont les avantages ?
☒ Rapide, gratuit & sans engagement
☒ Mise en relation avec des artisans proche de chez vous
☒ Vous n'êtes pas submergé de devis : vous en recevrez jusqu'à 5 maximum
☒ Vos données sont confidentielles : elles ne seront jamais publiées sur internet.

Et les commentaires :
Denis P. – 32 ans – Lyon « *En moins de 24h00 j'ai été recontacté par des professionnels, et j'ai choisi le moins cher.* »
Marie H. – 47 ans – Bordeaux « *Je suis très contente ! J'ai fait le choix parmi plusieurs devis gratuits, et j'ai trouvée le professionnel idéal.* »

La seconde concerne les pages jaunes :
« *Trouvez les Architectes: adresses, plans d'accès et infos* »... RAS

La 3^{ème} et la 4^{ème} sont plus étonnantes :
« *Architectes à petits prix – top architectes sur BEST-PRICE.fr, Découvrez + de 3 millions d'offres !* » et « *Architectes pas cher ici – Comparez et découvrez Architectes. Architectes. TOP-PRIX.fr Grandes marques à petit prix ici !* »
Là ça se gâte vraiment !
De : « *fibres architecte Sérum pour reconstruire les pointes au niveau d'érosion extrême !* » en passant par le « *masque force architecte* », la

« *cure force architecte* »... puis une « *gomme architecte* » à 1,50€, puis un bureau, « *Ce magnifique bureau d'architecte en bois massif est parfait pour allier travail, plaisir, et confort...* », puis la « *Lampe de bureau architecte en métal hauteur 44 cm ...* », ou encore logiciels 3D pour être son propre architecte, le « *fil à plomb d'architecte* », puis de nouveau un « *trio bain force architecte* », puis quelques livres qui semblent parler d'architecture, le « *Lego architecture* », et encore des lampes d'architectes, et des chaises, des bureaux, etc. Et enfin Le site du Conseil national de l'Ordre des Architectes !
Cette approche en dit long sur la valeur du mot « *architecte* », et si vous faites le même exercice avec « *architecture* », vous ne serez pas déçu non plus...petit rappel :
La loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture a déclaré l'architecture d'intérêt public dans son article 1, affirmé le rôle de l'architecte dans l'article 3, pour en réduire l'application dès l'article 4 ! Par quel artifice as-t-on pu ainsi soustraire de l'intérêt public 80 % des interventions humaines sur les villes et les paysages ?
Il me semble primordial de préciser qu'au sens politique, l'intérêt public concerne la mise en œuvre de l'intérêt général à travers le cadre juridique du droit public. La conception républicaine de l'intérêt général s'enracine pour une bonne part dans la pensée rousseauiste pour qui l'intérêt général transcende les intérêts privés et exclut par conséquent l'intervention des groupes d'intérêt au sein du débat publique ; c'est une notion qui décrit la finalité de l'action de l'Etat au niveau d'un pays sans qu'il soit nécessaire d'en définir le contenu exact. Il peut être à la fois la somme des intérêts particuliers et un intérêt spécifique à la collectivité qui transcende les intérêts des individus. La pensée économique dominante a fait son choix : l'intérêt général consiste à maximiser le bonheur individuel du plus grand nombre des membres d'une société ; c'est la porte ouverte à la marchandisation de la vie, dans une dimension strictement matérielle et économique, faisant peu de cas de la culture (voir supra...).

Le constat des résultats obtenus depuis 1977 est navrant !
- la marchandisation du territoire a conduit à un étalement urbain forcené, à la dégradation

des paysages, à l'aliénation définitive de terres agricoles de grande valeur, à des étalements incontrôlés en zones à risques, notamment inondables, provoquant des catastrophes humaines et économiques...
- mais également à une production de logements sans réflexion urbaine ni architecturale, futurs lieux de relégation sociale, au saccage du bâti existant par des interventions dites « d'amélioration » qui ne tiennent pas compte de la qualité architecturale des constructions, de leurs spécificités techniques et de leur valeur d'usage... etc.

et ce ne sont plus seulement les spécialistes qui le constatent, la presse non spécialisée s'empare enfin également de ces sujets tel Comment la France est devenue moche, Télérama n° 3135 : « *...L'urbanisme raconte ce que nous sommes. Le Moyen-Age a eu ses villes fortifiées et ses cathédrales, le XIX^e siècle ses boulevards et ses lycées. Nous avons nos hangars commerciaux et nos lotissements. Les pare-brise de nos voitures sont des écrans de télévision, et nos villes ressemblent à une soirée sur TF1 : un long tunnel de publicité (la zone commerciale et ses pancartes) suivi d'une émission guimauve (le centre muséifié). Cette périurbanisation vorace s'opère en silence – les revues d'architecture l'ignorent. Elle a été peu visitée par le roman, le documentaire ou la fiction...* »

Pourquoi un tel gâchis ?

Parce que les seuls vrais professionnels à même d'appréhender toutes les échelles du projet sont ostracisés : notre société forme, via les écoles d'architecture, des architectes aux compétences reconnues dans le monde entier mais les maintient à la marge de la production et de la rénovation du bâti et du dessin (dessin ?) des lieux de vie, concédés à d'autres « professionnels », bien souvent auto-proclamés.

Quelle profession a fait l'objet d'un tel déshabillage de ses missions ? De l'architecte maître d'œuvre responsable de A à Z à l'exercice actuel, on assiste au fil des 30 dernières années à un découpage en règle des missions (et de ses revenus), que l'on s'empresse de redistribuer pour soit disant garantir une meilleure qualité. On dira que la complexité grandissante de l'acte

de construire a rendu nécessaire cette dilution : erreur grossière, la responsabilité n'exclue pas le partage de compétences, à preuve, la responsabilité juridique de l'architecte est restée pleine et entière ainsi que sa capacité à travailler en collectif !

Rajoutons à cela l'inflation réglementaire et juridique, les dérives du logement social avec la généralisation des acquisitions en VEFA, les recours à la conception construction, ou le lancement de la RGE écartant totalement la maîtrise d'œuvre des processus de rénovations du logement, et on peut mesurer la tâche immense que doit accomplir la profession pour se faire entendre, comprendre, et respecter...

L'enquête IFOP (2013) réalisée à la demande du CNOA fait apparaître des éléments significatifs :

71% des architectes se déclarent **insatisfaits par la charge de travail engendrée par la gestion des questions réglementaires et administratives.**

65 % par **leur niveau de rémunération.**

56 % par **leur charge de travail et leur responsabilité.**

et 33% par **la non reconnaissance sociale** du métier d'architecte.

Mais cette enquête révèle également un réel désir de faire évoluer la profession en intégrant dans les agences des économistes de la construction, à 78%, des ingénieurs, 71%, des spécialistes en questions environnementales 70%, mais aussi, et cela est assez significatifs des dérives actuelles, des juristes pour 50% !

Les architectes sont des gens sérieux, imaginatifs, capables de rêver le meilleur bien qu'ils ne soient pas des rêveurs : car ils ont une parfaite conscience de leurs responsabilités au service de la société, si toutefois celle ci intègre qu'il est urgent d'offrir aux citoyens des conditions de vie meilleures. Aucun responsable politique n'a le droit moral de prendre le risque culturel et social de considérer que la société peut faire l'économie de l'Architecture, mais aucun architecte n'a le droit moral de rester isolé, de ne pas participer collectivement à la reconnaissance de la profession, à ne pas militer pour l'architecture.

Plan libre, le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées



Edition
Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
45, rue Jacques Gamelin . 31100 Toulouse
tél. 05 61 53 19 89
contact@maisonarchitecture-mp.org

Dépôt légal à parution
N° ISSN 1638 4776

Directeur de la publication

Jean Larnaudie.

Rédacteur en chef

Jean-Manuel Puig.

Bureau de rédaction

Bernard Catllar, Daniel Estévez, Véronique Joffre.

Comité de rédaction

Gaël Angaud, Matthieu Belcour, Laurent Didier, Barthélémy Dumons, Philippe Gonçalves, Maxim Julian, Mathieu Le Ny, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret.

Coordination

Anissa Mérot.

Informations Cahiers de l'Ordre

Martine Aires.

Ont participé à ce numéro

Agnès et Paul Chemetov, Philippe Moreau, PPA, Gérard Ringon

Graphisme

Bachs estudi gràfic. Marta Bachs, Anissa Mérot.

Impression

Rotogaronne

Pour écrire dans Plan Libre contactez le bureau de rédaction à la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées.
La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

Plan Libre est édité tous les mois à l'initiative de la Maison de l'Architecture avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute-Garonne, la Mairie de Toulouse et le Club des partenaires : Technal, VM Zinc et Zen Multimédia.



Adhésion / Abonnement / Commande

Bulletin d'adhésion 2014

+ abonnement à Plan Libre pour 1 an / 10 numéros

Professionnels : 50 euros / Étudiants : 20 euros

Être adhérent à la Maison de l'Architecture permet de devenir un membre actif (prendre part aux décisions, aux assemblées générales annuelles...) d'être abonné au journal et de soutenir le programme et les actions de l'association (Expositions, Plan Libre, Prix Architecture...).

Un ouvrage au choix parmi ceux déjà publiés est offert sur simple demande.

Bulletin d'abonnement à Plan Libre pour 1 an / 10 numéros

Professionnels : 20 euros / Étudiants : 10 euros

Nom Prénom

Profession Société

Adresse

Tél. E-mail

Le bulletin d'adhésion ou d'abonnement complété, est à renvoyer accompagné du règlement à :

Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées . 45 rue Jacques Gamelin . 31100 Toulouse / E-mail : contact@maisonarchitecture-mp.org

ACTIVITÉS

MAISON DE
L'ARCHITECTURE
Midi-Pyrénées

Exposition

Zoom sur les petits projets en Midi-Pyrénées - édition 2014
du 03.06 au 29.08.2014 à L'îlot 45 / Maison de l'Architecture

Cette exposition est visible tout l'été à L'îlot 45.

Exposition produite par la Maison de l'Architecture MP

Parution

Guide de balades d'architecture moderne et contemporaine en Aveyron
18.07.2014 à 19h00 à L'îlot 45 / Maison de l'Architecture

Pour la sortie de ce nouveau volume de la collection, nous vous invitons à une soirée de présentation des deux premières publications consacrées à Ariège et l'Aveyron.

Exposition

Degrés anonymes par Guillaume Beinat, photographe
Exposition présentée en deux lieux :
du 25.06 au 24.07.2014 à L'îlot 45 / Maison de l'architecture Midi-Pyrénées
du 26.06 au 26.07.2014 au Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville

Fasciné par la banalité, l'uniformité, le « commun », mon travail se construit au cours de mes déplacements physiques. « Degrés anonymes » est une observation photographique de nuit menée, entre autre, dans la métropole japonaise. Elle pose un regard systématique sur ces espaces de transitions ou réseaux communicants, témoins de la corrélation autant que de l'indifférenciation entre espaces publics et privés.

Au CMAV, parallèlement à l'exposition « Degrés anonymes », Pascal et Odile Servin, architectes, vous proposent de découvrir, par le biais de photographies, le voyage qu'ils ont effectué au Japon en avril 2014. Le dessein de cette invitation à l'évasion et à la découverte de l'architecture nipponne est de partager avec le visiteur l'« expérience japonaise » des deux architectes.

Événement

les 28^{èmes} rendez-vous de l'architecture
le 20.11.2014 aux espaces Vanel, arche Marengo à Toulouse

Vous pouvez d'ores et déjà noter cette date dans vos agendas.

L'îlot 45 . Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées

45, rue Jacques Gamelin . 31 100 Toulouse
Tél. : 05 61 53 19 89 . Mél : contact@maisonarchitecture-mp.org
Web : www.maisonarchitecture-mp.org
www.facebook.com/MAISONMP
> entrée libre du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

AGENDA

Exposition

Prix Architecture Midi-Pyrénées 2013
jusqu'au 24.07.2014, service culturel de la Mairie, galerie Paul Bert, rue Thiers à Lannemezan

www.lannemezan.fr (rubrique culture)
Exposition produite par la Maison de l'Architecture MP.

Randonnée

Quartier du Mirail, le 22.07.2014 à 17h30
Métro Bellefontaine

C'est de Bellefontaine que part la formidable épopée de l'aqueduc romain. C'est également dans ce quartier que l'idée originelle de Candilis, grand architecte du XX^{ème} siècle, a pris corps. Reynerie offre à découvrir un parc magnifique où bassins et charmes côtoient un nymphée caché dans un écrin de verdure.

+ d'infos : www.la-gargouille.org

Exposition

Paysages habités
jusqu'au 7.09.2014 galerie du Chateau d'eau à Toulouse

Cette exposition réunit les œuvres d'artiste qui travaillent dans une même perspective autour de la notion de paysage et de l'intervention sur ce dernier, à travers l'action d'habiter.

Le mot « Habiter », du latin « habitare », signifie « occuper un lieu », « y vivre ». Ce qui fait dire au philosophe allemand Martin Heidegger que « nous sommes dans la mesure où nous habitons ». Cette appropriation du lieu implique de le construire, de le modifier, d'intervenir sur lui. Cette intervention ou cette manipulation sous-tendent de nouvelles lectures, qu'elles soient sociales, politiques ou simplement esthétiques, qui configurent un nouveau type de paysage.

Exposition de photographies + d'infos : www.galeriechateaud'eau.org



Avions-nous oublié que nous marchons, que pendant des millénaires la marche est restée, et reste encore pour une grande partie de l'humanité, le seul moyen de se déplacer ?

Alors que le formidable développement des moyens mécaniques de déplacement et l'augmentation de la vitesse qu'ils permettent, semblait nous avoir délivré de la pesanteur de nos pas, du moins dans quelques sociétés, nous redécouvrons que nous marchons. De toute part nous sommes invités à marcher que ce soit par des associations qui proposent de découvrir les villes et même de faire des diagnostics en marchant, par des fabricants de chaussures qui associent le test de leurs produits à la marche urbaine. A une autre échelle, on ne compte plus les livres qui nous racontent les chemins de Saint Jacques de Compostelle, la traversée de la France, les différents sentiers de Grande Randonnée.

Francesco Careri est architecte ; il a été l'un des fondateurs de Stalker. Cet « observatoire nomade » a entrepris de longues marches dans les villes, hors des sentiers battus pourrait-on dire ; elles avaient pour but d'en révéler les aspects ignorés et délaissés, les marges et de mettre à jour des potentialités nouvelles. L'une des règles qui fut donnée pour faire le grand tour de Rome fut de n'emprunter aucune voie d'usage courant.

Pour qualifier ces marches, Careri reprend l'expression italienne « andare a zonzo » Lisons un fragment d'un texte écrit au moment de ce tour de Rome : « nous irons à la découverte d'un système territorial diffus, indéfini et métamorphique à l'intérieur du périmètre urbain, fait de zones abandonnées et de bois, de fossés, de champs cultivés et de prés, de ruines, de forts, de fermes et de tours médiévales, d'habitats illégaux, de centrales électriques, d'antennes, d'aqueducs et de réservoirs, de jonctions d'autoroutes et de tunnels ferroviaires. (...) Des espaces fascinants, souvent dépourvus de toute représentation, à travers lesquels nous avons l'intention de tracer un premier parcours unitaire de connexion, pour en déclarer le droit à l'existence... »

Le livre de Careri resitue l'expérience de Stalker dans l'histoire des mouvements artistiques qui durant le 20e siècle fondèrent leurs pratiques sur la marche. Par exemple, en 1921 « Dada a organisé à Paris une série de visites-excursions dans des lieux banals de la ville. C'était la première fois que l'art rejetait les lieux qui lui étaient assignés pour reconquérir l'espace urbain ». Il évoque aussi, entre autres, les « dérives » situationnistes, la ligne dessinée en 1967 par Richard Long en foulant l'herbe d'un pré.

L'un des moments les plus troublants de la réflexion de Careri est dans les premières pages du livre : remontant dans le temps de l'histoire de l'humanité, il émet l'idée qui remet en cause les représentations habituelles, que l'origine de l'architecture se trouve dans le mouvement de la marche : « la relation entre architecture et nomadisme ne peut pas être convertie directement dans l'opposition « architecture ou nomadisme » mais dans une relation plus profonde qui relie l'architecture au nomadisme par l'intermédiaire de la notion de parcours. En fait c'est probablement le nomadisme, et plus exactement l'errance, qui a donné vie à l'architecture en faisant émerger la nécessité d'une construction symbolique du paysage. » Les pierres levées souvent considérées comme de premières architectures ne sont pas tant liées à l'arrêt et à l'occupation d'un lieu qu'au « parcours erratique » et à son évolution vers le nomadisme. Ainsi F. Careri trouve ou invente une sorte de filiation entre les tentatives

DEUX LECTURES POUR INVITER À LA MARCHE

contemporaines de dépassement de l'art par la marche et des pratiques anciennes de parcours de l'espace.

Récemment à la fin d'un été, dans les premiers jours de septembre, Jean-Paul Kauffmann est parti à pied de Charenton-le-Pont pour remonter la Marne de sa confluence avec la Seine jusqu'à sa source...525 kilomètres.

Entreprendre cette marche n'avait rien de la recherche d'une performance physique, même s'il est parfois question du poids du sac et des chaussures; rien à voir non plus avec les sentiers des GR balisés , puisque c'est le cours de la rivière qui traçait son chemin.

L'idée d'une marche à travers la France semble ancienne; lui revient en mémoire la phrase qu'il avait adressée à Jacques Lacarrière qui venait de publier « Chemin faisant », le livre où il racontait sa traversée de la France de Saverne à Leucate : « un jour je ferai comme vous »

« Remonter plutôt que descendre. Aller dans le sens inverse du courant, désir inconscient de revenir en arrière (...) Aller vers l'est ». Cette marche vers la source qu'il qualifie d'anabase, mot grec qui signifie retour, donne à son entreprise le sens d'une remontée vers des origines. Remonter, c'est aussi le sens que prit le « Voyage égoïste et pittoresque le long de la Marne » accompli par Jules Blain au lendemain de la guerre de 14-18. Kauffmann a glissé dans son sac ce livre trouvé au hasard d'un vide-grenier et dont le récit déconcertant « a imprégné sa propre pérégrination ».

Cette marche est celle d'un flâneur qui au bout d'un mois fait le bilan suivant : « Moyenne : dix kilomètres par jour. On ne peut pas dire que je me sois défoncé, mais je ne recherche pas la performance. Je me suis souvent arrêté plusieurs jours dès qu'un lieu ou une personne piquait ma curiosité ».

La marche qui « annonce longtemps à l'avance le moindre changement », imprime un rythme particulier à la manière d'appréhender les lieux.. Il raconte ainsi que c'est après plusieurs jours de marche, que survient enfin l'impression d'avoir quitté les zones urbaines et trouvé avec un premier paysan « la Marne campagnarde ».

D'une Champagne à l'autre, de la viticole à l'humide, cette lenteur donne une acuité particulière à la perception des transformations des paysages. Mais l'entrée dans les villes que ce soit Meaux , Château-Thierry ou Epernay sont éprouvantes pour le marcheur, « c'est toujours le même chaos ».

Plus loin à Châlons dans la Haute-Marne, il découvre cette « lueur blanche passagère qui vient perturber un ciel uniformément gris », la « rambleur », mot qui ne cessera de le hanter.

Au hasard de sa marche J.-P. Kauffmann croise un Japonais qui étudie « la dynamique fluviale » de la Marne et, à sa surprise, célèbre leur brève rencontre en partageant avec lui une bouteille de Champagne sortie de son sac.

« S'enfoncer dans cette France de l'intérieur (...) cette France cantonale », c'est rencontrer des personnages, comme Bossuet, La Fontaine et André Breton , ou encore traverser des lieux dont le nom reste attaché à des événements historiques, la ferme du Chêne fondu

où dormit Louis XVI lors de son retour de Varennes; Napoléon franchissant la Marne à Frignicourt en mars 1814, quinze jours avant son abdication.; la Marne elle-même désignant l'une des plus importantes batailles de la première guerre mondiale.

Mais que sont devenus dans le présent ces lieux qu'il traverse? A plusieurs reprises, sans aménité, la question est renvoyée à Jean-Paul Kaufmann. A Saint-Dizier, le hasard lui fait rencontrer une collègue journaliste venue là pour suivre un ministre : « C'est dingue ton histoire de Marne. Qu'est ce qu'on peut bien écrire là-dessus ? Tous ces bleds glauques...cette France profonde déprimante ». Il se contente de répondre qu'il fait la même chose qu'elle : elle fait le portrait d'un ministre, lui, le portrait de la Marne.

Très tôt durant la traversée de la Champagne, hors la richesse du vignoble, il parle du « démeublement » des villages et des petites cités, de la disparition des commerces et du délabrement des bourgs: « on dirait que les gens ici ont baissé les bras (...) Irruption d'une France autrefois riche et productive qui s'est peu à peu dégarnie... » A plusieurs reprises durant sa remontée, revient ce même constat comme à Joinville en Haute Marne « cette splendeur » abandonnée où sont encore visibles les marques de la Renaissance. Son propos ne s'arrête pas à la déploration d'une époque perdue. Il déniche ceux qu'il appelle « les conjurateurs » : « on tient »comme dit cet ouvrier rencontré à Bayard,, où fut fondée par le roi Louis XII la plus ancienne usine sidérurgique de France. Ou encore cet homme qui habite un moulin, vit et parle avec la Marne « qu'il décrit comme une compagne capricieuse et emportée ».

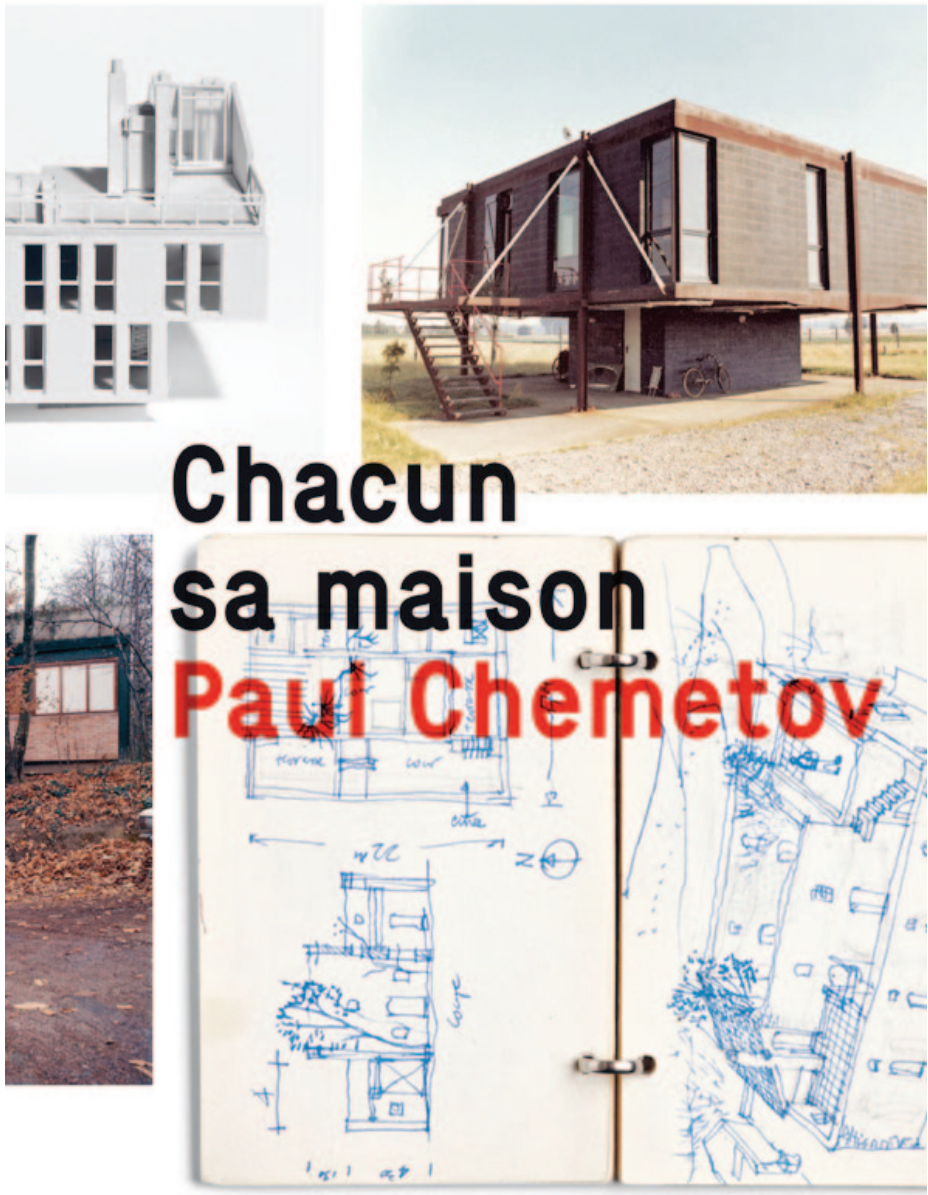
Le docteur Dell'Vallin rencontré à Saint Dizier appartient aussi à ces conjurateurs porteurs d'énergies cachées. Ce médecin a développé avec les malades de l'hôpital psychiatrique une pratique d'art-thérapie qui s'est concrétisée par la réalisation collective sur un grand mur d'une longue mosaïque en carreaux de Briare reprenant le thème de la « nef des fous » : « Et si j'avais accompli tout ce voyage, ajoute Jean-Paul Kauffmann, pour me trouver un jour en compagnie de ce médecin face à cette nef des fous qui s'enracine dans la Marne à l'endroit même où s'arrêta André Breton ? A sa manière il est son disciple puisqu'il considère que la parole peut sauver. Grâce à cette mosaïque qui a permis à une force de se libérer, chaque patient engagé dans l'aventure a pu restituer un trésor qu'il avait perdu ».

Gérard Ringon, sociologue



Francesco Careri (2013), *Walkscapes, la marche comme pratique esthétique*, traduit de l'italien, Editions Jacqueline Chambon, Actes Sud. (le dessin qui figure sur la couverture du livre est une inscription rupestre trouvée à Bedolina, Val Camonica, datant d'environ 10 000 ans avant J-C)

Jean-Paul Kauffmann (2013), *Remonter la Marne*, Fayard.



Chacun sa maison Paul Chemetov



Chacun sa maison était un album, édité par le Père Castor au début des années 1930, illustré par mon père Chacun sa maison. Et non « à chacun sa maison » pour constater le nombre de chaumières qu'il faudrait bâtir pour que tous en aient une. Chacun sa maison est le titre choisi pour présenter les maisons et ateliers que j'ai projetés ou construits en cinquante ans, de 1962 à aujourd'hui, pour des amis ou des clients qui sont devenus des amis.

Chaque maison est d'abord un terrain. On ne projette pas de la même façon dans les plaines humides et ventées du Nord, sous le filet des lignes à haute tension ou dans le karst ardéchois, à l'aplomb du soleil. Et encore moins au Maroc, avec l'Atlantique en ligne d'horizon. Chaque maison construit l'histoire de sa construction et de ceux qui la construisent : maçons berbères, illettrés mais si habiles, ou serruriers précis qui comptent en millimètres.

Maisons et ateliers, car elles furent toutes des ateliers, des laboratoires de la mise en œuvre, de la mise en forme, d'une approche de l'architecture, qui devaient tout autant à l'économie de l'architecture rurale, au Raumplan de Loos et au néobrutalisme magnifié par les maisons Jaoul. Ces projets sont comme autant de filets à papillons, capturant d'autres références ! La maison Dalsace, celles de Schindler et sans aucun doute le goût d'une composition par éléments assemblés, ou l'on peut voir tout autant l'influence de mon père, metteur en page, féru de typographie, que celle des expériences de Bossu dans la reconstruction des maisons et fermes de la Somme.

Ce recueil voudrait montrer que le laboratoire de la maison est essentiel pour tout architecte et que, sans doute, la réconciliation durable des architectes et des citoyens sur une esthétique, une morale construite, partagée, passe par le réinvestissement du champ de l'architecture domestique par les architectes.

Paul Chemetov, architecte

CHACUN SA MAISON - PAUL CHEMETOV

Exposition produite par la Cité de l'architecture & du patrimoine et présentée par le CAUE31 au CMAV jusqu'au 26 juillet.

Chacun sa maison, Paul Chemetov, Editions Skira Flammarion, Conception graphique Change is good Paris, septembre 2012, Code EAN 9782081286139
Chacun sa maison, G. Delfontaines et P. Faucher. Images d'Alexandre Chem, Editions Flammarion / Les amis du Père Castor, Les fac similés du Père Castor, album -jeu, aout 2012, ISBN 9782914495138

Maisons Labeaume

Les maçonneries qui existaient sur un roc fissuré griffé [...] je pouvais les abattre, m'en servir comme d'une carrière, voire même les réenglober dans une maison neuve, plus conforme à l'idée que les enfants (et pas eux seuls) ont de ces lieux, murs, toits, fenêtres qui louchent comme dans « Mon Oncle », et cheminée fumante. J'ai tenté une autre hypothèse, que je peux aujourd'hui expliquer, qui fut probablement en 1967 intuitive, mais confirmée dans les quinze années que dura la transformation. Une conversion.

Ces grilles qui protègent économiquement les baies protègent-elles l'intérieur ou inversement ? Ces enceintes emboîtées enferment le dehors dedans.

Une ascèse d'espace, d'argent, de moyens - un maçon espagnol - a permis cette preuve, cette utopie - peut-être - privée d'électricité, parcimonieuse en eau, inchauffable, mais qui affirme que ce nulle part étymologique est en fait dans sa réserve bruissant de saveurs, du grain des choses, de matérialisme : dialectique ?

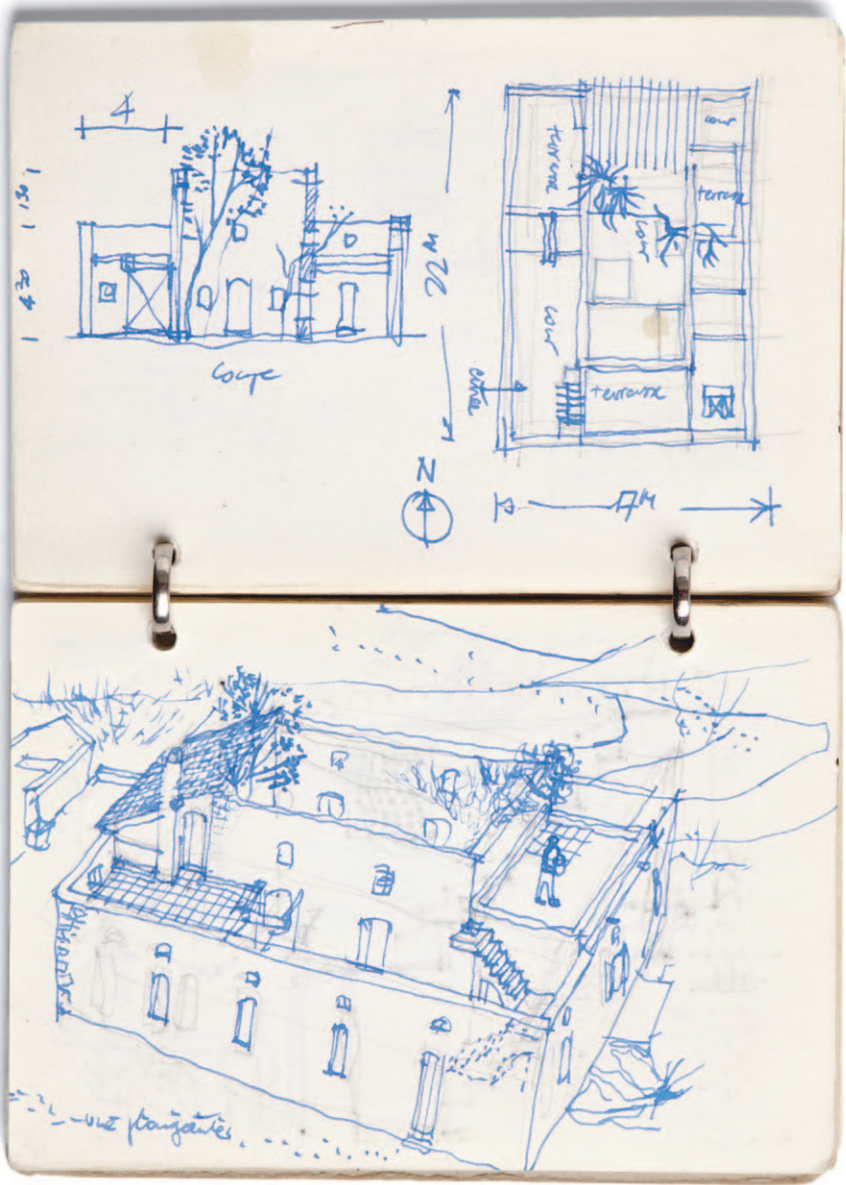
Paul Chemetov

in PAUL CHEMETOV, Frédéric Pousin, Daniel Treiber, édition Electa Moniteur, Monographies, 1985.

Carnet de croquis : coupe, plan et vues plongeantes, 1981.

Maquette : façades de l'entrée ouest.

La magnanerie et la Citroën 2 CV, 1981. ©Marianne Chemetov



Maison Sterckeman

La maison Sterckeman a aujourd'hui quarante ans, et une histoire. A l'origine un bloc noir – la mode n'était pas encore à cette couleur – surélevé au dessus des champs. Un ciel zébré de pylônes et de câbles électriques. Une première tentative d'extension n'aboutit pas. A partir d'une passerelle deux quarts de cercle en tôle ondulée abritaient deux chambres. Plus tard Christian Devillers construisit en parpaings et quelques briques de verre un rez de chaussée, sous la protection du plancher existant et autour du noyau d'origine une extension qui se referait aux architectures customisées états uniennes.

A cette occasion la terrasse devint une boîte vitrée.

Plus récemment Alexandrine Streckeman grandie dans cette maison et devenue architecte – adossa un container en bois à la maison d'origine débarrassée des encombrements du rez-de-chaussée.

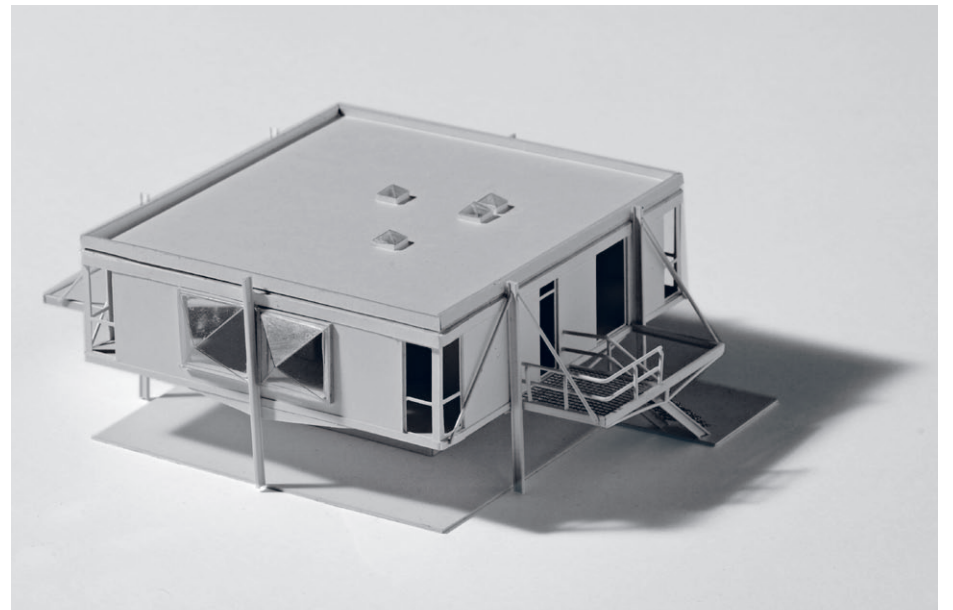
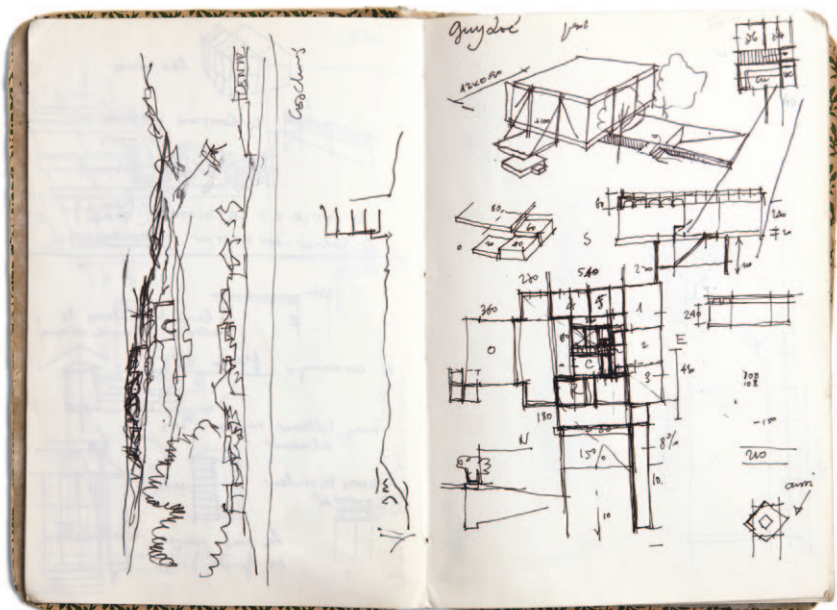
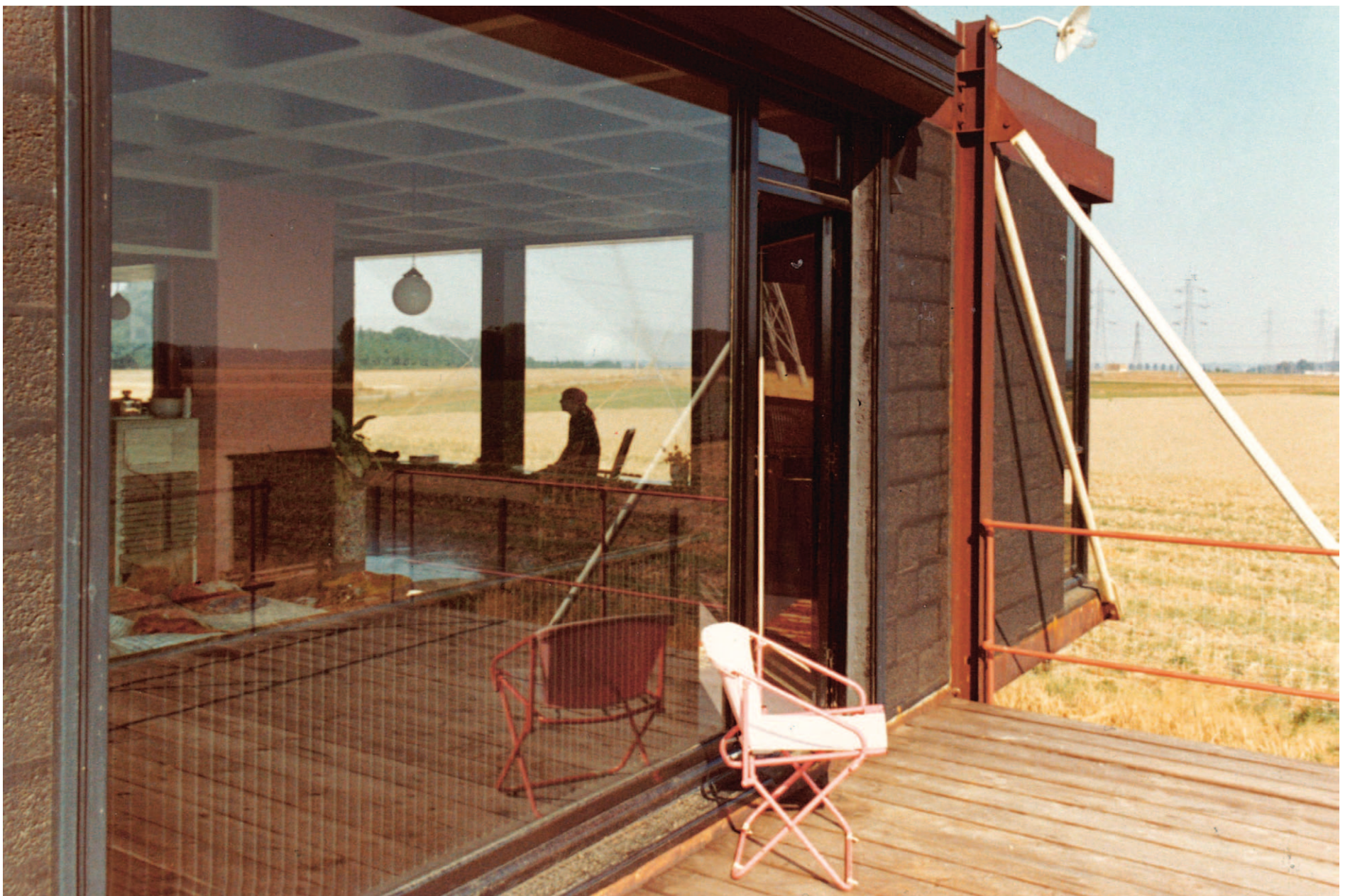
Entretiens la maison avait été inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et je dus demander à l'architecte des bâtiments de France l'autorisation de compléter le projet d'origine (qui fut accordée).

Les clôtures d'origine parpaing, caillebotis, une grille ancienne récupérée, quelques tabatières de toit en eternit, protègent aujourd'hui l'enclos préservé de la maison d'une marée pavillonnaire qui a prospéré.

intérieur-extérieur, le balcon et la continuité du paysage. © archives Paul Chemetov

Carnet de croquis, en page de droite : esquisses, répartition des pièces, 1971.

Maquette : façade nord-est



Maison Ohana

René Ohana me montra des photos d'un terrain qu'il convoitait au Maroc. Je lui conseillais de l'acheter et nous voilà sur un mamelon, donnant sur la mer au lieu-dit Krouna, non loin d'Assilah.

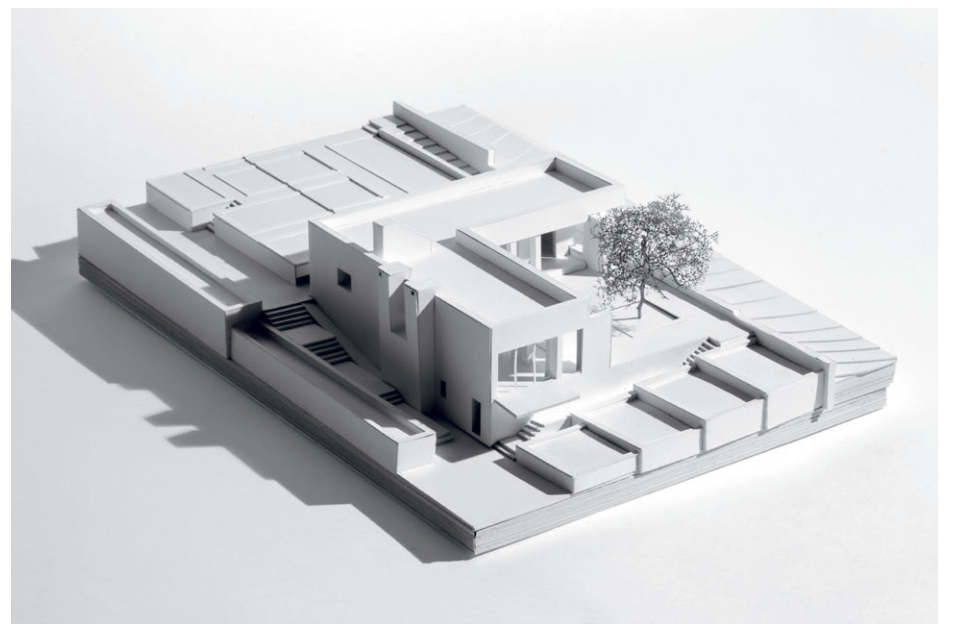
Voilà une situation proche de celle d'un général romain décidant de son cardo et decumanus d'autant que les fondations d'une maison de 8 x 12 avaient déjà été commencées avant ma venue pour occuper les maçons que R. Ohana avait embauchés. Ces fondations du pavillon servirent à un pavillon de musique (non encore terminé) et la maison fut projetée plus avant sur le terrain en contrepoint d'un bloc cubiste, habité par les paysans voisins et en équerre autour d'un très bel olivier centenaire. Des maçons fabuleux mais ne sachant pas lire les plans construisirent tout cela en pierre, en briques creuses, coulant des dalles en béton sur d'incroyables forêts d'échafaudage. Les menuiseries de récupération en cèdre furent achetées chez différents brocanteurs. Telle fut la règle la règle de cette construction, qui de ce fait accepta quelques exceptions aux intentions plus méthodiques du départ.

Croquis sur une nappe en papier.

Maquette façade sud- ouest coté cour.

La maison depuis le village voisin. © René Ohana

crédit photo des maquettes et des carnets de croquis : Arnauld Duboys Fresney.



ACTIVITÉS DE L'ORDRE

Veille marchés publics

Interventions du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et réponses obtenues sur les opérations suivantes :

> Syndicat Mixte DECOSET : construction d'une déchetterie à Plaisance du Touch (31)

Difficultés : l'AAPC mentionnait dans les critères d'évaluation des projets « critère prix des prestations pondérés à 25 % ». Or, s'agissant d'un concours de maîtrise d'œuvre, l'évaluation des projets sur le critère du prix des prestations violait les dispositions du III, 3°, alinéa 3 et VII de l'article 70 du code des marchés publics.

Réponse : la situation a bien été identifiée dès la saisine par le service juridique du CROA. Le nécessaire a été fait pour régulariser la situation, un avis d'annulation a été publié auprès des organismes compétents.

> Habitat Toulouse : réhabilitation thermique de 347 logements des Résidences La Gloire et Les Tours de Castilhon (31)

Difficultés : il s'agissait d'un marché de conception-réalisation. Or, l'opération envisagée n'apparaissait pas présenter les motifs d'ordre technique permettant le recours à la procédure conception - réalisation.

Réponse : il s'agit, pour le cas d'espèce, d'un marché de réhabilitation énergétique qui correspond à la dérogation imposée par la réglementation. Le projet sur les Résidences La Gloire et Les Tours de Castilhon se veut ambitieux et la procédure de conception - réalisation semblait un levier pour l'optimisation et l'innovation. Toutefois, Habitat Toulouse a convenu que le recours à cette procédure resterait ponctuel et réservé aux marchés sur lesquels cela lui semble le plus approprié.

> Communauté de Communes des Deux Rives : réhabilitation d'un bâtiment communautaire à des fins touristiques à Auvillar (82)

Difficultés : les critères de sélection des offres étaient les suivants « Les candidats présenteront une note méthodologique où la qualité des études sera appréciée au regard :

- de la qualité de l'approche architecturale et urbanistique de la proposition du candidat ;

- de la qualité du caractère fonctionnel, technique et esthétique des solutions envisagées en rapport avec l'objet du projet (...) ».

Or, l'analyse constructive du programme, les intentions conceptuelles des candidats et plus largement toute réflexion sur le projet constituant, de manière constante, des prestations. Cependant, aucune prime n'était mentionnée dans le règlement de la consultation.

Réponse : la note d'intention méthodologique ne relève pas d'une remise de prestation au sens « études » du terme et ne s'entend pas comme une analyse constructive du projet. Il est question de la qualité de « l'approche » dans les critères invoqués et non d'une esquisse conceptuelle.

La réponse n'étant pas satisfaisante, le CROA a saisi le Préfet du Tarn-et-Garonne aux fins d'exercice de son contrôle de légalité.

> Communauté de Communes du Magnoac : création d'une clinique vétérinaire pour gros animaux (65)

Difficultés : le contenu de la note méthodologique mentionnait

« - la présentation de la compatibilité du projet avec l'enveloppe financière attribuée aux travaux par le maître d'ouvrage

- la présentation de la démarche envisagée intégrant la qualité environnementale du projet ».

Réponse : cette formulation émanait des documents proposés par l'ADAC 65 avant que le CROA n'intervienne auprès d'elle. La Communauté de Communes du Magnoac a donc modifié le règlement de la consultation et l'a mis en ligne via le service d'annonces légales de la Dépêche.

> Communauté de Communes Garonne et Canal : aménagement d'un pôle d'échange multimodal à Montbartier (82)

Difficultés : certaines équipes candidates ne présentaient pas d'architecte (n'étaient donc pas conformes) et avaient été invitées à modifier leur candidature en cours d'analyse des offres.

Réponse : la Communauté de Communes Garonne et Canal a préféré préciser aux candidats que le recours à un architecte était obligatoire et qu'il leur appartenait le cas échéant de modifier leur offre plutôt que de relancer une nouvelle consultation. Dans ces conditions, l'égal accès à la commande publique a été maintenu, la libre concurrence n'a pas été biaisée et le recours à un architecte s'est vu consacré.

Le CROA a réaffirmé au maître d'ouvrage qu'il n'est pas possible selon le code des marchés publics de modifier la composition d'un groupement entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché et a transmis le dossier auprès de la Préfecture du Tarn-et-Garonne.

> Semateg : extension du service de soins de suite au Centre Hospitalier des deux rives de Valence d'Agen (82)

Difficultés : le montant de travaux de 2 508 000 euros ht précisé dans l'AAPC ne permettait pas de vérifier le choix de la procédure adaptée. Le CROA a donc demandé à connaître le montant estimé du marché de maîtrise d'œuvre, ayant conduit à retenir une procédure adaptée.

Réponse : la Semateg indique constater depuis quelques années que les honoraires proposés par les maîtres d'œuvre tendent vers le bas à des taux parfois dangereusement bas. Elle donne à titre d'exemple les taux des marchés attribués pour des opérations réalisées en 2011, 2012 et 2013. Elle rajoute que le contexte actuel lui a donné malheureusement une fois de plus raison. Le candidat retenu pour cette opération ayant proposé un taux à 6.80 % (mission de base + métrés).

Le CROA a rappelé à la Semateg que la réalité économique du marché pour définir le montant du marché de maîtrise d'œuvre ne paraît pas suffisant au regard des outils mis à la disposition des maîtres d'ouvrage par la MIQCP et même de nature à encourager le dumping des honoraires.

ACTUALITÉS

Taxe d'aménagement

Depuis 2012, la taxe d'aménagement remplace la Taxe Locale d'Équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), la taxe pour le

financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE)... et elle concerne tous les dépôts de permis de construire ou déclaration de travaux.

Les maîtres d'ouvrage occasionnels sont parfois ignorants de cette taxe, de son montant ou de ses modalités de règlement.

L'information auprès des maîtres d'ouvrage s'effectue seulement par un courrier de la DDT, environ 11 mois après l'obtention du permis ou de l'autorisation, pour un règlement à 50 % dans le mois suivant, les 50% restants étant dus 12 mois plus tard par simple envoi d'un nouveau titre de recouvrement de la part du Trésor Public.

Lors de la validation du budget du maître d'ouvrage au regard du projet envisagé, pensons à sensibiliser notre client à la taxe d'aménagement et ses modalités de règlement. Elle participe au coût global de l'acte de construire et représente une part non négligeable des dépenses.

(Ex : maison neuve 130m² surf taxable à Toulouse, Taxe de 3816 euros).

Autre point, seules les places de stationnement extérieures imposées par le document d'urbanisme doivent être représentées sur les plans de la demande d'autorisation ou du permis de construire au risque d'être taxées...

La méthode de calcul en résumé : elle est basée sur la surface taxable déclarée dans le volet fiscal de la demande de PC.

La surface taxable correspond à toutes surfaces closes et couvertes, intérieur murs compris stationnement, annexes, hors trémies et dont la hauteur supérieure à 1,8 m.

Les ouvrages concernés sont toutes les constructions dont les fondations sont supérieures à 50 cm par rapport au TN, les piscines, les panneaux solaires au sol sont concernés...

Le calcul s'effectue ainsi :

les 100 premiers m² x forfait national (712€) divisé par deux = 356 € x (% part communale (à Toulouse 5% et dans certains quartier 16%, demander à l'urbanisme) + % part Départementale (1,3%) + % part archéologie préventive (0,4%))

au-delà des 100 premiers m² même calcul mais avec forfait national

Pour les piscines, 200€ le m², les places de stationnements extérieures de 2000€ à 5000€ etc...

La taxe est redevable en 2 fois pour les montants supérieurs à 1500 € :

1^{ère} échéance = 50 % de la taxe, 12 mois après obtention du PC

2^{nde} échéance = les 50% restants, 12 mois après la 1^{ère} échéance

Certains aménagements font l'objet d'exonération ou d'abattement ...

Nadine Coldefy, Conseillère du CROAMP

Pour plus d'informations, consultez le site de l'administration française :

<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F23263.xhtml#OuSAd>

pour vous aider à calculer la taxe d'aménagement, vous pouvez contacter la DDT du département concerné au moment du dépôt de permis de construire.

Contact Haute Garonne Mme Messonier 05 81 97 72 98 (mardi et jeudi seulement)

POLE FORMATION

Actualités de l'îlot Formation

> Formation « Coût global direct et élargi des bâtiments »

Dans un contexte où la dimension énergétique prend de plus en plus de place dans les projets et dans la préoccupation des maîtres d'ouvrage, au-delà du coût d'investissement, le coût d'exploitation pèse de plus en plus lourd sur la durée de vie du bâtiment. Il peut représenter plus de trois fois le coût d'investissement, d'où l'importance de prendre en compte, dès la conception, le cycle de vie d'une opération. Au-delà de la partie financière, nous avons constaté que pour une bonne exploitation du bâtiment et des équipements, le maître d'ouvrage devait être partie prenante des solutions retenues.

C'est pourquoi l'îlot-Formation propose la formation « Coût global et élargi des bâtiments » permettant d'acquérir une méthodologie d'évaluation économique des projets qui tient compte :

- des coûts d'investissement d'une construction,
- des coûts liés à son exploitation, à sa maintenance,
- au remplacement de ses équipements mais aussi à sa déconstruction.

Cette formation vise à appréhender la notion de coût global, à intégrer cette démarche dès le début de la conception avec l'ensemble des acteurs et à définir les objectifs à atteindre en matière d'optimisation des coûts de la maintenance et de l'exploitation au regard des besoins et des moyens.

Elle permettra également d'identifier les leviers de la performance et leurs impacts et favorisera une meilleure compréhension de la démarche entre bureaux d'études, architectes et maîtres d'ouvrage.

« Coût global direct et élargi des bâtiments » - 1 jour

Définition

- contexte normatif
- définition du coût global direct
- définition du coût global élargi

Coût global direct

- les hypothèses de calcul du coût global
- la méthode de calcul du coût global

Coût global élargi

- les externalités
- les hypothèses de calcul du coût global élargi
- la méthode de calcul du coût global élargi
- la nécessité du calcul du coût global élargi

Un outil politique et environnemental

- intégration dans les politiques publiques
- un outil de développement durable
- promouvoir une démarche de coût global
- bon usage du coût global

Intervenant : Yann Lebigot, directeur technique au sein du Bureau d'études Ecovitalis.

Pour obtenir le programme de cette formation et connaître les modalités de financement, n'hésitez pas à contacter ilot-formation@orange.fr

Actualités d'Envirobat

> Performances et qualité environnementale, une autre manière de se former et/ou de s'informer...

Le lundi 12 mai, EnviroB.A.T. Midi-Pyrénées a organisé un Chantier Casse-Croûte sur un chantier de Rénovation passive à Toulouse (Daniel Ponchet, architecte).

EnviroB.A.T. Midi-Pyrénées propose d'approfondir le sujet du Bâtiment Passif au cours d'un Atelier Casse-Croûte organisé le 17 juillet 2014 de 18h à 20h pour l'atelier proprement dit, suivi d'échanges autour d'un buffet confectionné par l'atelier d'insertion de l'association Olympe de Gouge.

Lieu : La Maison d'à Côté 45 Rue Jean de Pins à Toulouse

Participation financière : 12 euros (nombre de places limité, inscription obligatoire)

Informations – Inscriptions : Nadine Coldefy 06 08 53 93 67 ou Marie-Christine Couthenx 06 61 50 07 23

Formation continue patrimoine de l'URCAUE (partenaire du Pôle de Formation Continue Midi-Pyrénées)

> « Connaître les systèmes constructifs traditionnels de Midi-Pyrénées »

Depuis plusieurs années, un recensement des systèmes constructifs les plus représentatifs du patrimoine bâti de la région a été conduit par les CAUE de Midi-Pyrénées avec quatre objectifs :

- permettre aux acteurs de mieux comprendre les dispositions constructives spécifiques à notre région,
- contribuer à la conservation des savoir-faire, en lien avec les démarches engagées par les collectivités,
- participer à la sensibilisation et à la formation des professionnels intervenant sur le patrimoine bâti,
- faciliter la prise en compte des exigences actuelles en matière de confort, sans mettre en péril les qualités propres des constructions.

Cette démarche se concrétise par la publication d'un corpus de fiches pratiques à destination des maîtres d'ouvrage et des professionnels (maîtres d'œuvre, artisans, agents des collectivités...) publié dans un dossier thématique Systèmes constructifs en Midi-Pyrénées sur le site des 8 CAUE de Midi-Pyrénées www.caue-mp.fr

Former les professionnels

La transmission des systèmes constructifs traditionnels s'appuie sur leur indispensable connaissance. Mais elle requiert aussi un apprentissage des techniques d'entretien, de réhabilitation et d'adaptation aux usages contemporains et futurs.

Dans cette perspective, un cycle de formations pratiques et courtes, offrant des temps de rencontres et d'apprentissage autour des matériaux et des savoir-faire, est proposé par les CAUE de Midi-Pyrénées à partir de septembre 2014.

Modalités des stages pratiques

- durée du stage : 2 jours consécutifs,
- déroulement du stage : une demi-journée en salle, une demi-journée de visite (chantier, réalisation, carrière...), 2 demi-journées d'ateliers pratiques encadrés par des artisans,
- Nombre de stagiaires : selon les stages 8 à 15 stagiaires (architectes, étudiants en architecture, artisans, employés communaux, particuliers...),
- intervenants : professionnels (artisans, maître d'œuvre, conseillers...).

Chaque stage pratique est organisé au plus près du territoire concerné par le système constructif traditionnel.

Calendrier des stages pratiques

- La lauze calcaire, les 11 et 12 septembre 2014, Sauliac-sur-Célé (Lot)
- Le pisé, les 16 et 17 octobre 2014, Juilles (Gers)
- La brique de terre crue, les 6 et 7 novembre 2014, Finhan (Tarn-et-Garonne)
- La brique foraine, les 26 et 27 novembre 2014 à Toulouse et Lacagne (Haute-Garonne)
- Le pan de bois, février 2015 autour de Sorèze (Tarn)
- Le torchis, 12 et 13 mars 2015 (Gers)
- L'ardoise, les 27 et 28 avril 2015, Galey et Castillon en Couserans (Ariège)
- Le galet hordé, mai 2015 (Hautes-Pyrénées)
- La pierre taillée, juin 2015 (Aveyron)

Détail des formations : www.caue-mp.fr (Rubrique Professionnels).

Renseignements : Philippe Labaume, Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées
Tél : 05 34 41 39 59 - Courriel : p.labaume-ur@caue.fr

Inscriptions auprès de l'organisme de formation

Dominique Vidal-Gotti, CAUE du Gers

Tél : 05 62 05 75 34 - Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

Courriel : caue32@wanadoo.fr

50 LOGEMENTS AUTONOMES À TOULOUSE (31)

Programme : Conception-Réalisation pour la construction neuve d'une résidence sociale de 50 logements autonomes de type T1'/T1 bis, avec des locaux collectifs associés, selon un procédé à structure modulaire préfabriquée bois. Déconstruction d'un bureau en structure préfabriquée et restructuration d'un îlot urbain : création d'une placette et cheminement piéton dant intégrer les prescriptions urbaines de la ville de Toulouse - RT2012

Maître d'ouvrage : Adoma

Équipe : PPA, Pyrénées Charpentes, Emma Blanc, Ceercé, So.Co.Ner, Execo, MN'S conseils, Gamba, Dekra

Surface : 1 500 m²

Livraison : 2015

Coût : 2 400 000 €

Les villes gagnent en grandeur quand elles transforment leur prospérité en urbanité partagée par tous.

Construire pour des populations défavorisées dans les quartiers nord de Toulouse (une des zones les plus dynamiques de l'agglomération) c'est - dans le cadre de la mission d'insertion d'ADOMA - contribuer modestement mais activement à l'évolution d'une métropole plus généreuse et mixte.

Le projet de nouvelle construction sur la partie ouest du site ADOMA implique une remise en cause profonde de son organisation, notamment une modification de l'équilibre entre espaces bâtis et non-bâtis au détriment des seconds, et donc de la qualité d'usage des résidents.

On peut en effet craindre, compte-tenu de la taille et de la configuration actuelle de la place des papyrus, de l'orientation générale du site et des contraintes techniques liées à la construction en modules bois imposée, que de nombreux logements soient orientés au Nord et/ou la création de vis-à-vis proches avec les bâtiments existants.

Conscients de ces contraintes et soucieux de rendre la nouvelle construction urbainement « acceptable » pour les résidents actuels du site et la plus confortable possible pour ses futurs habitants, nous avons soumis le système constructif modulaire bois retenu aux objectifs suivants :

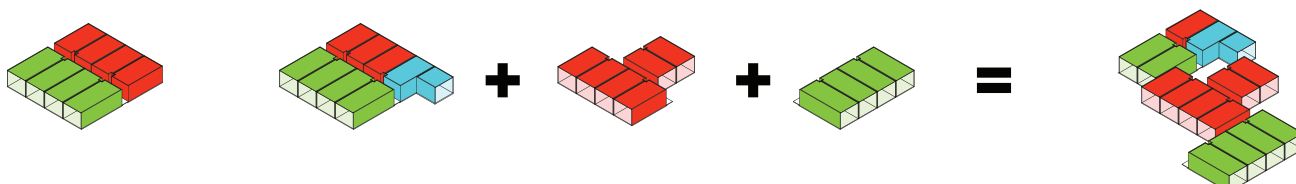
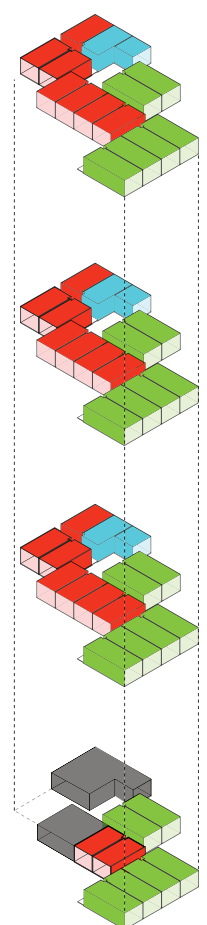
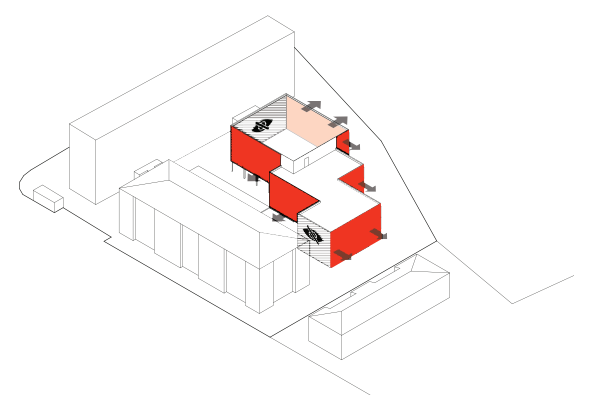
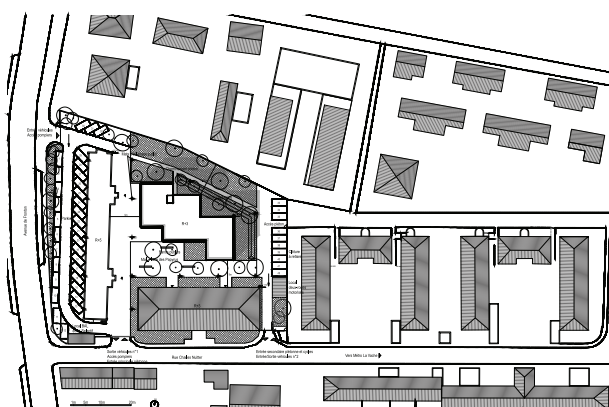
- Planter le nouveau bâtiment de telle manière qu'il réorganise positivement les espaces collectifs du site autour de lui, en offrant notamment de nouveaux espaces d'usages et d'agrément complémentaires aux espaces conviviaux existants.

- Maintenir la fluidité des liaisons intérieures et au travers du site en optimisant de surcroît son organisation fonctionnelle (repositionnement des locaux et équipements de service - BAL, locaux deux roues et tri sélectif - et réorganisation des accès).

- Limiter au maximum les vis-à-vis et les orientations de logements au nord, tout en organisant efficacement les dessertes intérieures, la compacité générale et la gestion technique du bâtiment.

Cela revient à effectuer, dans le cadre du projet architectural et technique, une synthèse entre l'efficacité inhérente au caractère répétitif, dense et « empilable » d'un immeuble modulaire et la contextualité indispensable à « l'intégration » et à la qualité d'usage du nouvel édifice.

Ces objectifs d'ordres différents sont intimement liés dans le cadre du projet présenté ici.







Participez à la deuxième édition du Palmarès de la Jeune Architecture en Midi-Pyrénées !

XX // réunion d'information à Cugnaux
lundi 25 août 2014 à 12h // fin des remises des projets
jeudi 20 novembre 2014 // en clôture de soirée des 28^{èmes} Rendez-Vous de l'Architecture
proclamation des résultats

renseignements et inscriptions : 05 34 31 26 66 ou croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr

Problématique

A l'annonce des pouvoirs publics du lancement de la construction de plus de 500 000 logements sociaux par an et de la rénovation énergétique de 500 000 logements existants par an, et, pour que les initiatives convergentes se multiplient dès aujourd'hui dans notre métropole, il faut engager une mutation.

Au-delà des initiatives nationales et internationales, l'impulsion indispensable vient de nos territoires et des acteurs locaux.

Les défis sont planétaires et touchent à notre modèle de développement.

Il faut donc imaginer une transition compréhensible pour tous, compatible avec nos ancrages culturels, notre rapport au climat et aux ressources naturelles, à l'énergie ou l'adaptation aux changements climatiques. L'accès aux logements doit être repensé.

Les secteurs de l'habitat, de l'urbanisme et du transport sont les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre, ils représentent plus de 81% des gaz à effet de serre de l'aire urbaine.

Ce palmarès des jeunes architectes 2014 pourrait être l'occasion de valoriser des propositions pour « habiter mieux » dans un urbanisme durable pour une transition adaptée à notre territoire.

Concours

Dans cette problématique nous proposons, comme support d'expérimentation, une réflexion sur la ville de Cugnaux (31), dans le cadre de la métropolisation Toulousaine.

I - Présentation géographique et socio-économique de Cugnaux¹

Cugnaux se situe à 12 km au sud-ouest de Toulouse dans le département de la Haute-Garonne, au sein de la région Midi-Pyrénées. Elle est placée sur la deuxième terrasse de la Garonne à environ 6 kms à l'ouest du fleuve.

Le territoire communal est limité par les communes de Tournefeuille au nord, Toulouse Saint-Simon au nord-est, Portet-sur-Garonne à l'est au pied de la terrasse, Villeneuve-Tolosane au sud et Plaisance-du-Touch à l'ouest et au nord-ouest.

Le ruisseau de Roussimort la sépare de la commune de Portet-sur-Garonne, le ruisseau de l'Ousseau, qui se jette dans le Touch, la sépare de la commune de Plaisance.

La partie occidentale de la commune est traversée, du sud-ouest au nord-ouest, par le canal de Saint-Martory. La superficie de la commune est de 13,01 km².

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse réunissant 25 communes dont Cugnaux depuis le 1er janvier 2009, a intégré 12 communes supplémentaires à partir du 1^{er} janvier 2011 (37 communes au total). La conséquence de cette transformation du statut de l'intercommunalité en matière d'urbanisme est que l'élaboration du PLU est désormais assurée par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, en étroite collaboration avec les communes. L'intercommunalité est une forme de coopération existant entre différentes communes. Chaque intercommunalité possède des domaines de compétences spécifiques. Cugnaux comprend 16 096 habitants (recensement publié en 2012) avec une densité de 1 237,20 personnes par km².

La population de Cugnaux était de 12 981 habitants en 1999, 11 311 habitants en 1990, 9 461 habitants en 1982, 9 516 habitants en 1975 et 5 228 habitants en 1968.

Quelques données de l'immobilier dans la ville de Cugnaux :

- Le nombre de logements est de 7213 en résidence principale.
- A Cugnaux 96% de la population est en résidence principale :
- 56% sont propriétaires et 42,5% sont locataires (hors résidences secondaires)
- Les résidences principales sont des maisons pour 58,3 % et des logements en collectifs pour 41,7 %. (chiffres obtenus en février 2014 de la Préfecture et égaux à ceux du RGP de 2009)

II - Historique et développement de la ville de Cugnaux

Le noyau villageois historique se situe au croisement de deux voies de communication importantes : une nord-sud venant de Toulouse (RD 23) et une est-ouest (RD24) de Portet-sur-Garonne à Plaisance-du-Touch. Dans un territoire où l'économie agricole domine, et notamment la culture de la vigne, cet héritage imprègne encore aujourd'hui la structure parcellaire. Cette structure villageoise est profondément modifiée au cours du XX^{ème} siècle.

En premier lieu par l'installation en 1923 de l'aérodrome de Francazal, puis de la base aérienne 101 en 1934 sur ce même aérodrome.

La seconde moitié du XX^{ème} siècle voit l'accélération des transformations. Avec la Reconstruction apparaissent dès les années 50 les premiers lotissements en extension concentrique autour du village. La décennie suivante est notamment marquée par la construction, sur le modèle du grand ensemble, du Vivier-Maçon (439 logements avec commerces en RDC, aujourd'hui classé en ZUS et en ZSP).

Tout en pourvoyant aux équipements publics rendus nécessaires par la croissance de la population, les années 70 voient le développement de nouveaux lotissements pavillonnaires, plus éloignés du centre-ville et branchés sur le réseau viaire primaire. Ce type d'urbanisation se poursuit pendant les vingt années suivantes. Toutefois, parallèlement 2 ZAC viennent équilibrer le développement de la commune en structurant les franges du noyau urbain et en proposant du logement collectif. Les années 2000 sont celles de la recherche d'une intensification urbaine et d'une meilleure mixité fonctionnelle et sociale dans une perspective de développement durable.

III - Projet et stratégie de développement de

l'agglomération, axes stratégiques

Les enjeux fondamentaux tourneront autour de 3 axes majeurs :

- Réflexion sur la question du renouvellement urbain, de la construction de la ville sur elle-même, quelle densité acceptable ?
- Comment intervenir sur les aires de lotissement pavillonnaire face à la question de la médiocrité des espaces publics, de l'architecture, de la densité, de la mobilité ?
- Quelle projection peut-on envisager pour le développement urbain de demain pour des territoires en reconversion au travers l'aire de Francazal qui constitue un potentiel important de développement de la métropole pour imaginer la ville de demain ?

1 - Un site stratégique

Les candidats baseront leurs réflexions sur l'évolution de la commune de Cugnaux face à la métropole Toulousaine : quelle doit-être l'attractivité des villes périphériques à l'intérieur de la grande métropole ?

Les villes périphériques doivent permettre des systèmes de vie équilibrés, l'existence d'un jardin, le partage du domaine familial, les activités, l'éducation, les loisirs, tout en faisant bien attention de ne pas perdre la singularité ou le caractère de la ville historique.

Il faut prendre en compte la vie actuelle de la population avec des mobilités croissantes qui entraînent des flux importants de population.

L'attractivité résidentielle des villes périphériques déplace l'enjeu local : les territoires sont mis en concurrence sur la base de leur offre résidentielle.

Dans le cadre de cette concurrence, les candidats devront réfléchir sur l'aménagement des territoires en reconversion permettant la réalisation de nouveaux projets urbains tout en intégrant des modes d'habiter, de se déplacer, de produire et de consommer en harmonie avec l'environnement.

Les candidats matérialiseront leurs réflexions au travers d'un projet architectural et urbain implanté dans l'enceinte de l'aire de réflexion matérialisée sur le plan de Cugnaux. Il sera motivé par la présentation du concept et l'analyse du site stratégique.

L'aire de réflexion sera à l'échelle de la commune et permettra aux candidats de mettre en place leurs stratégies pour la conception de l'évolution de la ville de demain.

Elle intègre une zone naturelle N au Nord et une partie du site aéroportuaire de Francazal.

Dans ce contexte, une réflexion sur une densification mesurée, une intégration des cultures maraîchères, des vergers, et éventuellement de l'agriculture en général, le traitement d'espaces publics pourront être envisagées. Toutefois, le nombre de logements à prévoir devra être guidé par un parti urbain, architectural et paysager novateur, capable de résoudre les enjeux de densité urbaine.

2 - Une aire d'intervention

Sur une partie plus restreinte, les candidats feront une analyse détaillée du site proposé ; cette partie étant liée à l'histoire de la ville, une réflexion en vue de conserver le mémoriel du site sera nécessaire et des solutions seront proposées.

Dans cette zone, il s'agit de concevoir les notions d'habiter, d'échanges, de communications et de déplacements proches vers le centre ville ou vers les équipements scolaires, les équipements sportifs et tous les équipements du quotidien et plus lointains avec la métropole toulousaine.

A ce stade du concours, il n'est donné aucune indication programmatique quantitative. Les candidats se référeront aux règlements d'urbanisme en vigueur et sans pour autant que ces derniers soient limitatifs dans le cadre de propositions urbaines innovantes, tout en restant fortement attachés au contexte de la commune et aux enjeux de la problématique générale.²

(1) Sources : www.toutes-les-villes.com, www.mairie-cugnaux.fr, www.conseil-general.com

(2) Le règlement et les documents sont téléchargeables sur www.maisonarchitecture-mp.org.

Le PLU est consultable sur http://mairie-cugnaux.fr/cadre_de_vie/urbanisme/plu.php